



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE BEAUCHERY-SAINT-MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BEAUCHERY-SAINT-MARTIN, dûment convoqués le quinze avril 2026, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Monique GEORGE, Maire.

Date de la convocation : 15 avril 2026	Nombre de membres présents : 09
Date d'affichage : 15 avril 2026	Pouvoirs : 1
Nombre de membres en exercice : 11	Votants : 10

PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS
Thierry COUESNON Jennifer DAMON Florent DUGUÉ Christophe FICHTER Monique GEORGE Jessica NARET Patrice SCHLEMER Wuilliana TINAULT Marc VO AH	Carine PETITPAS	Fabien BOURON Pouvoir à Christophe FICHTER

Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jennifer DAMON

N° : 2026/4/22

Objet : PARTICIPATION 2026 AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Conformément aux engagements pris avec différents organismes de regroupement, le Conseil Municipal décide de verser en 2026 les participations suivantes :

- ❖ SIVOS DE VILLIERS-SAINT-GEORGES : 6 000,00€
- ❖ RPI BEAUCHERY-LECHELLE-LOUAN : 46 000,00€

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 077-217700269-20260429-2026_4_22-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE (10 voix POUR) le versement des participations 2026 aux organismes de regroupement présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre,

La Maire,

Monique GEORGE

